



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

**DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX
DE L'ÉDUCATION NATIONALE - 92**

N° Spécial

31 Janvier 2020

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
N° Spécial DSDEN - 92 du 31 Janvier 2020

SOMMAIRE

Arrêté	Date	DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE	Page
DSDEN92 N°2020-001	29.01.2020	Arrêté portant composition du conseil départemental de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine	3

DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE
DES HAUTS-DE-SEINE

Arrêté DSDEN 92 n°2020-001 portant composition du conseil départemental de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine

LE PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

- VU le code de l'éducation, notamment ses articles L. 235-1 et R. 235-4 à R. 235-6 ;
VU la loi n° 83.663 du 22 juillet 1983 modifiée relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État ;
VU l'arrêté préfectoral du 16 décembre 1985 portant création du conseil départemental de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine ;
VU la circulaire du 21 août 1985 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences en matière d'enseignement public et à la mise en place des conseils de l'éducation nationale institués dans les départements et les académies ;
VU la circulaire du 19 novembre 1985 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences en matière d'enseignement,
VU la délibération du conseil départemental des Hauts-de-Seine du 17 avril 2015 désignant les représentants du conseil départemental au sein des organismes divers ;
VU les propositions du président de l'association des maires du département des Hauts-de-Seine ;
VU la délibération du conseil régional d'Ile de France du 21 janvier 2016 désignant les représentants du conseil régional au CDEN des Hauts-de-Seine,
SUR la proposition du secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

L'arrêté DSDEN 92 n°2019-011 du 30 septembre 2019 portant composition du conseil départemental de l'éducation Nationale des Hauts-de-Seine est abrogé.

Article 2 :

La composition du conseil départemental de l'éducation nationale est la suivante :

1) Dix représentants des collectivités locales:

Communes:

Titulaires

Madame Marie-Hélène AMIABLE
Madame Pénélope FRAISSINET
Madame Marie-Christine MARTINOLI
Madame Leïla LEGHMARA

Suppléants

Madame Irène TALLA
Madame Catherine PICARD
Madame Cécile VIGIER
Monsieur David LEFEVRE

Conseil départemental :

Titulaires

Madame Nicole GOUETA
Madame Nathalie LÉANDRI
Madame Aurélie TAQUILLAIN
Madame Camille BEDIN
Monsieur Pierre OUZOULIAS

Suppléants

M. André MANCIPOZ
Monsieur Denis LARGHERO
Madame Alice LE MOAL
Madame Isabelle CAULLERY
M. Patrick JARRY

Conseil régional:

Titulaire

Monsieur Arnaud LE CLERE.

Suppléant

Monsieur Jean SPIRI

2) Dix représentants des personnels titulaires de l'Etat

Fédération syndicale unitaire:

Titulaires

Madame Marie-Pierre CARLOTTI
Madame Élisabeth RADUCANU
Madame Geneviève ROYER
Madame Fabienne ROUVRAIS
M. Jocelyn BEURIER

Suppléants

Monsieur Julien BEAUSSIER
Monsieur Matthieu BIERCE
Monsieur Pascal HOUDU
Monsieur Eric RACOFIER
M. Stéphane KOPER

Force ouvrière FNEC FP :

Titulaire

Monsieur Tristan BEAL

Suppléant

Mme Pauline COLIN

CGT Educ'action :

Titulaire

Monsieur Samuel SERRE

Suppléant

Monsieur Gwenaël RICHE

UNSA Éducation

Titulaire

Monsieur David PLANCHE

Suppléant

Monsieur Sylvain DEDIEU

SNALC, SNE, SPLEN-SUP

Titulaire

Monsieur Stéphane PRUÈDE

Suppléant

Madame ROUBEAU-LE FOUEST Claire

SGEN-CFDT

Titulaire

Monsieur Jean-Pierre BAILLS

Suppléant

Monsieur Erwan DESNOS

3) Dix représentants des usagers

4) Sept représentants des parents d'élèves

Fédération des conseils de parents d'élèves

Titulaires

Monsieur Abdelkrim MESBAHI
Monsieur Hocine ZIRI
Madame Katalin LHOMME
Monsieur Aziz IBOURK
Madame Émilie SIDIBÉ

Suppléants

Monsieur Nathan MAMAN
Madame Joëlle PARIS
Monsieur Olivier JOFFE
Monsieur Bertrand RUTILY
Monsieur Gwenaël LUNEAU

Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public

Titulaires

Madame Isabelle AUBRUN
Monsieur Laurent ZAMECZKOWSKI

Suppléants

Madame Marianne BOUCHET
Monsieur Zael GRAIGNIC

5) Un représentant des associations complémentaires

Titulaire

Monsieur Amadou DIEW (Ligue de l'Enseignement des Hauts-de-Seine)

Suppléant

Monsieur Robert LESNE (association départementale des pupilles de l'enseignement public)

6) Deux personnalités qualifiées désignées

- par le préfet

Titulaire

Madame Maria GARCIA - coordonnatrice du service d'accompagnement et d'information pour la scolarisation des élèves handicapés des Hauts-de-Seine (SAIS92)

Suppléant

Madame Emmanuelle HOCHEREAU, Directrice de l'Union départementale des associations familiales des Hauts de Seine (UDAF 92)

- par le président du conseil départemental

Titulaire

N

Suppléant

N

7) A titre consultatif

Un délégué départemental de l'éducation nationale

Titulaire

Monsieur André DAURIEL

Suppléant

Madame Chantal JEGOU

Article 3 :

Le secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine et la directrice académique des services départementaux de l'éducation nationale, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine, et dont une ampliation sera adressée au président du conseil départemental des Hauts-de-Seine ainsi qu'à tous les membres du conseil.

Nanterre, le 29 janvier 2020

LE PRÉFET,

Pierre SOUBELET

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet:

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel: courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard: 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet: <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>